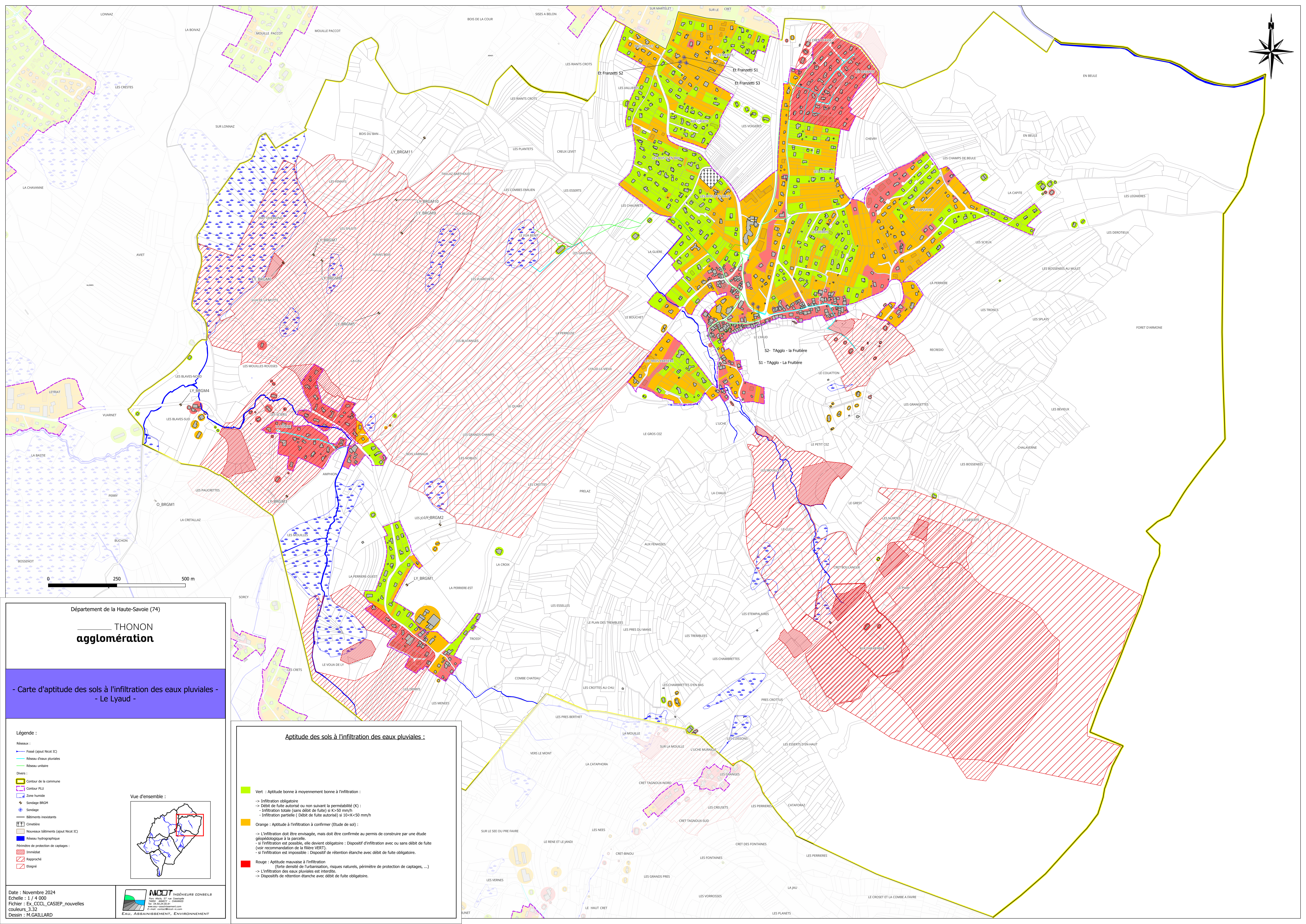




Département de la Haute-Savoie (74)

THONON
agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Le Lyaud -

Réseaux :

Fossé (ajout Nicot IC)

Réseau d'eaux pluviales

Réseau unitaire

Divers :

Contour de la commune

Contour PLU

Zone humide

Sondage BRGM

Sondage

Bâtiments inexistants

Cimetière

Nouveaux bâtiments (ajout Nicot IC)

Réseau hydrographique

Périmètre de protection de captages :

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Vue d'ensemble :

Date : Novembre 2024
Echelle : 1 / 4 000
Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles
couleurs_3.32
Dessin : M.GAILLARD

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS

10 rue de la République
74100 THONON-LE-LAC
Tél : 04 79 25 10 11
www.nicot-engineers.com
E-mail : contact@nicot-engineers.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert

Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :

-> Infiltration obligatoire

-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :

- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K<50 mm/h

- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange

Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.

- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).

- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge

Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)

-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.

-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.